



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 85/09

Objet

Validation du Contrat
Territorial Unique

Secrétaire de séance

Michel GAUTHIER

Rapporteur

Marc BORNECK

Conseil Communautaire
15 octobre 2009
Champvans- 20 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 80
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 88
Date de la convocation : 28 septembre 2009
Date de publication : 28 octobre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

S. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux supplée par D. Desgouille, E. Tavernier, P. Vuitton supplée par D. Guilhendou, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière supplée par R. Roy, G. Fumey, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Di Caro, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, G. Barbier, F. Barthoulot, R. Belalia, M. Borneck, C. Bourgeois République, G. Card, C. Chalon, MA Chalumeaux, JB Gagnoux, L. Gatinault, S. Laroche, R. Manière, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard supplée JL Croiserat, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, A. Chollat, J. Thurel, JM. Diètre, M. Gauthier, P. Jacquot supplée par N. Cornu, A. Courderot, P. Sautrey, D. Chevalier, B. Bonnard Ongenaed, F. Perchat, F. David, J. Hubert, JC Lambert supplée par G. Moniotte, C. François, B. Monamy, M. Perron, JM. Daubigney, J. Drouhain supplée par C. Hanrard, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly, JF Dumont, D. Ecartot, N. Abdelli, A. Alonzo

Délégués absents ayant donné procuration : P. Bouvret à R. Belalia, D. Clerc à C. Parent, C. Creuze à JC Wambst, P. Epinat à I. Nouvellon, P. Genestier à G. Card, A. Hamdaoui à M. Borneck, P. Nasom à L. Gatinault, G. Fernoux-Coutenet à J. Hubert

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, P. Daubigney, C. Petiot, C. Combet, JP. Fichère, K. Mezerai, G. Marechal, G. Coutrot, G. Ginot

La Communauté d'agglomération du Grand Dole et le Pays Dolois – Pays de Pasteur s'engagent à coordonner leurs actions et à faire converger leurs moyens afin de mettre en œuvre la stratégie de la Communauté d'agglomération du Grand Dole et du Pays Dolois pour la période 2007-2013, dans le respect des priorités affichées au volet territorial du contrat de projets 2007-2013 et du schéma régional d'aménagement durable du territoire.

Cet engagement sera formalisé par la signature du Contrat de Territoire entre le Conseil Régional de Franche-Comté, la Communauté d'agglomération du Grand Dole et le Pays dolois – Pays de Pasteur.

Ce Contrat constitue:

- une application du volet territorial du Contrat de projets Etat-Région Franche-Comté 2007-2013 ;
- l'application de la stratégie de la Région en faveur des agglomérations et des pays;

Le Contrat Territorial Unique Dolois comprend les pièces contractuelles suivantes :

- le contrat en lui-même, articulé autour des quatre axes stratégiques du Projet de Territoire ;
- l'annexe 1 relative au mode de fonctionnement du pays ;
- l'annexe 2 relative aux fiches thématiques de la stratégie déclinée dans le Projet de Territoire

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le 23/10/2009

N° identifiant : 039-200010650-20091015-8509-DE

- 1 -

- les annexes 3 relatives aux fiches actions concernant les projets du Pays Dolois - Pays de Pasteur ;
- les annexes 4 relatives aux fiches actions concernant les projets de la Communauté d'agglomération du Grand Dole ;
- l'annexe 5 relative aux principaux engagements de la Région sur le pays.

Le Contrat Territorial Unique dolois peut mobiliser des crédits d'investissement ou de fonctionnement permettant la mise en œuvre du programme présenté en annexe 2.

VU la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

VU la Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire modifiée par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat,

Vu le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, adopté le 23 octobre 2006,

Vu le Contrat de projets Etat - Région Franche-Comté 2007-2013, signé le 9 février 2007,

VU la validation du Projet de Territoire par le Conseil communautaire,

VU le Contrat Territorial Unique associé à cette présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, moins 14 voix contre et 2 abstentions :

- APPROUVE le Contrat Territorial Unique tel qu'annexé à cette délibération
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Unique

Fait à Dole,
Le 15 octobre 2009,
Le Président,